



# PROVIDENCE INFOS

[www.providence-wavre.be](http://www.providence-wavre.be)  
[www.facebook.com/ipwavre](https://www.facebook.com/ipwavre)

Liaison Parents-Ecole  
2017-2018 N°1  
Octobre 2017

Chers Parents,

Comme promis dans notre courrier du mois de septembre, nous avons le plaisir de vous faire parvenir le premier numéro du « Providence Infos ». Ce bulletin de liaison vous sera envoyé à plusieurs moments-clés de l'année. Il vous donnera des informations d'ordre organisationnel et vous fera aussi part de la vie de l'école.

Après quelques semaines de cours, nous espérons que votre enfant a trouvé sa place dans notre Institut et qu'il démarre son apprentissage avec confiance et enthousiasme. En introduction à ce premier numéro, nous souhaitons partager avec vous l'extrait d'un livre qui parle du « passeur ». Ces quelques lignes vous interpellent certainement en tant que parents comme elles nous interpellent, nous, adultes de l'école.

*"La vie même est un perpétuel voyage, voyage entre nos différents lieux d'appartenance, voyage entre les différents âges et étapes de notre vie, voyage entre nos illusions et la vie concrète au quotidien. Et pour tous ces passages, nous bénéficions de l'aide de passeurs.*

*Le passeur n'est pas un guide qui indique le chemin à suivre. Non, le passeur est quelqu'un qui met en lien, qui ouvre le chemin, qui dit que la traversée est possible, qu'on peut y aller. Quelqu'un qui accompagne à partir de sa propre traversée, non pour qu'on l'imiter, mais pour nous donner l'envie, la force de faire notre propre traversée.*

*Le passeur est un guetteur d'aube. Quand on est au milieu de la nuit et que l'horizon semble complètement bouché, on a besoin du guetteur d'aube : celui qui, au milieu de l'obscurité, parvient à discerner l'annonce d'une lueur quand personne ne la voit. Non d'une vérité toute faite, ni de leur vérité, mais des révélateurs de ma vérité, celle que chaque personne construit tout au long de sa vie, celle qui fait sens dans son propre chemin."*

« Le goût de l'autre » d'Elena Lasida

Au sommaire :

1. Réunion des parents du jeudi 26 octobre
2. Transmission des Providence Infos
3. Organisation générale
4. Rencontres entre les directions et les élèves de chaque niveau
5. Bien vivre à l'IPW
6. Bien apprendre à l'IPW
7. Activités sur le temps de midi
8. Information sur les frais scolaires
9. Demande de documents et attestations
10. Calendrier du 1<sup>er</sup> trimestre

Dans l'attente de vous rencontrer le jeudi 26 octobre à l'Institut et lors des diverses occasions qui vous seront proposées au cours de cette année scolaire, nous vous assurons, chers parents, de tout notre dévouement.

Pascale Maljean  
Directrice

Paul Cabeke  
Directeur-adjoint

Luc Vanvilthoven  
Directeur-adjoint

### **1. Réunion des parents du 26 octobre**

Tous les parents de 1<sup>ère</sup> à la 7<sup>ème</sup> sont invités à rencontrer, sur rendez-vous, le titulaire de leur enfant et les professeurs de branche **le jeudi 26 octobre** entre 17h et 20h. Un courrier (avec talon-réponse) vous parviendra prochainement à ce sujet. Les bulletins de la 1<sup>ère</sup> période seront remis aux élèves le mercredi 25 octobre (sauf pour les élèves de 6TQ2, 6P et 7P).

Nous insistons sur l'importance des rencontres des parents : c'est le moment où des informations précieuses peuvent être partagées. Nous mettons tout en œuvre au niveau de l'école pour que ces rencontres aient lieu. Les professeurs y consacrent plusieurs soirées par an ; votre participation régulière est indispensable pour un partenariat efficace dans l'éducation de l'élève.

### **2. Transmission des Providence-Infos**

À partir du mois de novembre, dès que les encodages seront terminés, chaque diffusion du Providence-Infos en version papier sera doublée d'un envoi informatique. Ce dernier est rapide et permet de disposer d'une information précieuse en ligne directe. Si vous ne le recevez pas par ce moyen, nous vous invitons à nous transmettre votre adresse mail à l'adresse suivante : [accueil@providence-wavre.be](mailto:accueil@providence-wavre.be).

D'autre part, le « Providence Infos » est, comme beaucoup d'autres informations, accessible sur notre site : [www.providence-wavre.be](http://www.providence-wavre.be).

### **3. Organisation générale**

À la rentrée, les élèves ont été accueillis par leur titulaire, que vous avez également pu rencontrer en septembre.

Le titulaire joue un rôle essentiel dans la coordination de l'équipe pédagogique et dans l'accompagnement des élèves et de leur groupe-classe. Il est votre interlocuteur privilégié dans le suivi pédagogique de votre enfant.

En partenariat avec le titulaire, l'éducatrice de niveau assure le suivi éducatif. Le tableau ci-dessous reprend les noms et coordonnées des différentes éducatrices de niveau.

GT/TT/TQ			Professionnel		
1C 2C/2S	M <sup>me</sup> F. Pierre M <sup>me</sup> A.C. Ghenne	010/23.31.26 ou 010/23 31 11	1D 2D 3P	M <sup>me</sup> J. Lhoir M <sup>me</sup> S. Tossens	010/23.31.30
3G/TT/TQ 4G/TT/TQ	M <sup>me</sup> L. Lassine M <sup>me</sup> P. Gilson	010/23.31.49 ou 010/23 31 11			
5-6 G, TT, TQ	M <sup>me</sup> F. Redaelli M <sup>me</sup> A. Bollet	010/23.31.24 ou 010/23 31 11	4-5-6 7 P	M <sup>me</sup> N. Renouprez	010/23.31.32

En cas de nécessité, vous pouvez rencontrer, sur rendez-vous pris avec l'école (010.23.31.11), le membre de l'équipe de direction qui assure plus particulièrement le suivi du niveau de votre enfant :

1C/1D/2C/2S/2D :	Monsieur Vanvilthoven
3/4 GT-TT-TQ-P :	Monsieur Cabeke
5/6 GT-TT-TQ-P + 7P :	Madame Maljean

#### 4. Rencontre des directions avec les élèves de chaque niveau

Dès la première semaine, les directions ont rencontré les élèves par niveau, pour leur souhaiter la bienvenue et aussi pour rappeler quelques attentions qui facilitent la vie en commun.

Pour tous ces points, nous attendons votre soutien et nous vous les rappelons ci-dessous :

##### A. Les absences :

En cas d'absence de votre enfant, nous vous demandons d'avertir l'école avant 9h00 (en GT/TT/TQ : 010/23.31.11 – en professionnel : 010/23.31.32). Le justificatif d'absence doit être remis à l'éducateur responsable dès le retour de votre enfant à l'école et au plus tard le 4<sup>ème</sup> jour dans le cas d'une absence de plus de trois jours (à envoyer par la poste).

En cas d'absence de moins de 3 jours, nous vous demandons d'utiliser les feuillets dans le journal de classe (autant de feuillets que de **demi-jours** d'absence).

En cas d'absence de trois jours ou plus, un certificat médical est obligatoire ; il en sera de même à partir du 13<sup>ème</sup> demi-jour d'absence (= dès qu'il n'y a plus de feuillets dans le journal de classe) qui aurait été justifié par un mot des parents.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'une absence ou un retard de plus d'une heure de cours est assimilé à une demi-journée d'absence et doit donc être justifié comme tel.

##### B. Attitude dans l'école et aux abords de l'école

Nous attendons de chacun de nos élèves qu'il représente un modèle et adopte une attitude exemplaire, dans et aux abords de l'école. Ce dernier point est d'autant plus important que notre école accueille aussi des élèves de la section maternelle et primaire et est implantée dans un centre-ville.

Aux abords de l'école, il est indispensable de laisser le passage libre aux piétons. Il est interdit de s'installer sur les pas de porte des commerces et maisons particulières, et d'écouter de la musique à un volume trop élevé. Il est interdit de fumer à l'Institut et aux abords de l'école.

Pour venir travailler, une tenue correcte, adéquate et décente est exigée. L'hygiène est aussi de rigueur. Aucune excentricité ne sera tolérée dans les vêtements, le port des bijoux, le maquillage, la coiffure et les tatouages apparents.

### C. Les GSM, smartphones & Cie :

L'utilisation du smartphone, GSM et autres appareils similaires est interdite dans les couloirs, les classes, les locaux de travail et les réfectoires. Leur usage est toléré, uniquement pour de la consultation d'écran, lors des temps de récréation, dans les cours de récréation, les foyers et les classes de 4èmes sur le temps de midi, sous certaines conditions :

- les appels (entrants et sortants) sont interdits ;
- le droit à l'image doit être scrupuleusement respecté ;
- le chargement de l'appareil s'effectuera exclusivement à domicile.

Ces objets seront confisqués complets en cas de non-respect de ces règles.

Pour une première infraction, ils seront remis en fin de journée à l'élève et celui-ci sera sanctionné par un avertissement. En cas de récidive, l'appareil sera remis à l'élève en fin de journée, la sanction passe à une heure de retenue. Si une troisième infraction survient, la sanction passe à deux heures de retenue. A la quatrième fois, l'objet confisqué sera remis aux parents après prise de rendez-vous avec la direction (retenue de trois heures).

Comme pour tous les autres objets de valeur, l'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Si vous devez faire un message urgent à votre enfant vous pouvez toujours appeler l'école (010/23.31.11 en GT/TT/TQ et 010/23.31.32 en professionnel) qui le lui fera parvenir. De même, l'élève peut recourir à un appareil téléphonique à l'accueil ou au bureau des éducateurs en cas de besoin impératif.

### D. Les conditions de travail :

Une scolarité positive et fructueuse implique un temps de travail suffisant à domicile pour effectuer les devoirs et préparations, compléter les journaliers, étudier les matières. Nous vous demandons donc de permettre à votre enfant de disposer d'un endroit calme et silencieux afin d'effectuer ses travaux à la maison. En fonction de l'âge de votre enfant, il sera aussi souhaitable que vous gardiez un œil sur le travail effectué. Il n'est pas inutile de rappeler également la nécessité d'une bonne hygiène de vie : temps de détente, temps de sommeil, repas équilibrés (et particulièrement le petit déjeuner que certains élèves escamotent ... avant d'aboutir à l'infirmerie !).

Le journal de classe et les répertoires sont des outils de communication : il est important que vous les signiez régulièrement et en tout cas au moins une fois par semaine.

## **5. Bien vivre à l'IPW**

### A. Du temps consacré à se connaître

Etablir un véritable partenariat entre professeurs, éducateurs et élèves est pour nous une condition indispensable à tout acte éducatif et pédagogique. D'autre part, il est essentiel que les élèves d'une classe, qui vont vivre ensemble une année entière, apprennent à se connaître pour se respecter et se sentir bien ensemble.

Afin d'atteindre ces objectifs, beaucoup de classes ont organisé des journées de rencontre. Des classes vertes ont déjà eu lieu pour nos élèves de 1<sup>ère</sup> commune et nos élèves de 5<sup>ème</sup> ont déjà eu la chance de partir avec leur classe en retraite. Nous espérons que ces

moments privilégiés, dans lesquels s'impliquent professeurs et éducateurs, ont permis à votre enfant de trouver sa place dans notre école et de débiter son apprentissage avec sérénité.

#### B. L'équipe « Ecout'Emoi »

Il y a quatre ans, notre école a été sélectionnée lors d'un appel à projets « Prévention du harcèlement entre élèves » de la Communauté française. Nous avons souscrit à ce projet, car, notre école, comme toutes les autres, est victime de cette forme de violence. Les interventions à mener sont indispensables et extrêmement délicates. Être sensibilisés et formés à cette question nous ont parus deux conditions indispensables pour agir en professionnels dans ces situations inacceptables.

Une équipe, constituée de 21 professeurs (de tous les degrés et sections) et éducateurs, a été mise sur pied et a suivi 4 jours de formation et l'ensemble des membres du personnel a été sensibilisé à la question. Depuis, l'équipe est active aussi bien dans le « Vivre ensemble » que dans la prévention et la gestion du harcèlement par la méthode « Groupe d'entraide ». Vos enfants en ont été informés ou le seront tout prochainement.

Pour toute question ou information complémentaire, merci de contacter l'équipe « Ecout'Emoi » à l'adresse suivante : [ecout-emoi@providence-wavre.be](mailto:ecout-emoi@providence-wavre.be)

#### C. Les cercles de paroles

Dans la continuité des projets mis en place par l'équipe Ecout'Emoi, nous initions cette année les cercles de paroles pour toutes nos classes de 1<sup>ère</sup> commune et de 1<sup>ère</sup> différenciée. Les cercles de paroles sont des moments d'échange par classe qui ont pour objectifs de favoriser l'apprentissage de la vie en communauté, de comprendre le sens des règles et d'améliorer les relations. Ces partages se dérouleront de façon extrêmement rigoureuse et cadrée pour garantir la sécurité de chacun.

Les titulaires de classe, en partenariat avec les éducatrices, sont parties prenantes du projet et animeront ces moments. Nous bénéficions aussi de l'accompagnement d'un formateur.

#### D. Le centre PMS

Nous travaillons en étroite collaboration avec le centre PMS Wavre II, aussi bien pour des questions scolaires (orientation), relationnelles, familiales ou comportementales.

Des permanences sont organisées à l'école et des rendez-vous peuvent également être pris au centre PMS. Le centre PMS est indépendant de l'école et est soumis au secret professionnel.

Pour plus de renseignements : [www.pms-wavre2.be](http://www.pms-wavre2.be) ou 010/24 10 09

## **6. Bien apprendre à l'IPW**

### **Mener nos élèves le plus loin possible ...**

Notre principale mission est l'apprentissage de nos élèves, avec au bout du parcours leur diplomation et leur insertion et réussite dans les études supérieures ou leur emploi.

Notre pédagogie s'articule sur la confiance, l'innovation, la prise d'autonomie et l'esprit critique. Nos professeurs cherchent à mener nos jeunes le plus loin possible, avec exigence et bienveillance.

Pour les accompagner, l'école, depuis toujours, privilégie les méthodes innovantes et les projets qui demandent à nos élèves de se dépasser, de découvrir, et de s'ouvrir au monde extérieur.

Citons, pour nos élèves de terminales, le Travail Personnel Encadré qui demande un travail de réflexion sur une question ou mène nos élèves en immersion, à l'obtention du Cambridge, à la mise en œuvre d'une mini-entreprise.

Enseigner est bien sûr devenu un véritable défi dans notre monde qui évolue à toute allure et qui délivre des informations en continu.

Nous continuons donc, nous aussi, à apprendre ; ainsi, en janvier, nous organiserons une journée pédagogique autour du thème de la créativité, avec en invité un conférencier de renom : Luc de Brabandere.

Simultanément, l'école équipe progressivement ses locaux aux technologies multimédias.

Enfin, chaque élève aura cette année accès à notre plateforme numérique Smartschool à partir de laquelle des apprentissages seront mis en place : classe inversée, tutoriel, ...

### **... et accompagner ceux qui ont des difficultés.**

Les élèves ne sont pas égaux devant l'apprentissage. Notre école, depuis toujours, est sensible à cette question et a mis en place différents accompagnements accessibles aux élèves.

Toutefois, quelle que soit l'aide proposée, l'élève reste l'élément central de sa réussite. Nous attendons de lui qu'il soit actif en classe, participe aux cours et qu'il aille à la rencontre de son professeur s'il connaît des difficultés. Des alternatives sont organisées au-delà des cours, l'élève doit en prendre l'initiative et utiliser ces heures mises à sa disposition. Si nous pouvons faire la moitié du chemin, le jeune est responsable de l'autre moitié. L'objectif est de rendre nos élèves autonomes et responsables.

#### **A. L'étude dirigée en 1-2**

Au 1<sup>er</sup> degré, nous organisons une heure d'étude dirigée. Jusqu'au mois d'octobre inclus, tous les élèves y participent. Cette heure d'étude a pour objectif d'accompagner les élèves dans leur travail scolaire et plus particulièrement dans l'apprentissage d'une méthode de travail la plus efficace possible. À partir du mois de novembre et sur proposition du conseil de classe, les élèves pourront y être inscrits soit à la demande du conseil de classe, soit à la demande de l'élève.

#### **B. Les rattrapages en 3-4-5-6**

L'Institut organise pour les élèves éprouvant des difficultés ponctuelles des rattrapages dans différentes matières.

Les disciplines et niveaux organisés, ainsi que les horaires et locaux sont consultables sur notre site et affiché aux valves de l'école. L'élève qui souhaite participer à une heure de rattrapage doit se présenter le jour-dit au local mentionné.

#### **C. Méthode de travail**

Certains élèves éprouvent des difficultés au niveau de leur méthode de travail : mauvaise organisation, difficulté à discerner l'essentiel de l'accessoire, impression d'être dépassé par une quantité de matière, ...

Nous organisons pour ces jeunes des séances de « méthode de travail ». Au même titre que le rattrapage, les horaires et locaux sont consultables sur notre site internet et aux valves de l'école. L'élève qui souhaite participer à ce soutien doit se présenter le jour-dit au local mentionné.

#### D. Aide aux élèves dont la langue maternelle n'est pas le français

Un soutien spécifique est organisé pour ces élèves. Il ne s'agit pas d'un cours d'apprentissage du français, mais bien d'une aide à la rédaction de certains documents, à la prise de parole ou au rappel de certains points de grammaire ou de conjugaison.

Si votre enfant est intéressé, il doit le signaler à son titulaire qui le mettra en contact avec le professeur chargé de cet accompagnement.

#### E. « 10 Positif »

Depuis toujours sensible aux élèves en difficulté, l'Institut de la Providence propose différentes solutions.

Un groupe de travail appelé « 10 Positif » existe dans l'école. Il soutient plus particulièrement les élèves présentant des troubles d'apprentissage (dyslexie et autres Dys -, TDA/H).

En collaboration avec les enseignants et le centre PMS, « 10 Positif » met en place des aménagements spécifiques lors des sessions d'examens (temps supplémentaire, format des questionnaires...) et lors des cours. Ces aménagements concernent les élèves de tous les degrés.

Pour toute question ou information complémentaire, merci de contacter 10 Positif à l'adresse suivante : 10positif@providence-wavre.be

### **7. Des activités sur le temps de midi**

Comme l'an passé, professeurs et éducateurs proposent des activités de qualité aux élèves sur le temps de midi. Ces activités auront lieu essentiellement le jeudi et le vendredi et se déploieront dans différents domaines : sport collectif, ateliers créatifs, ...

Toutes les informations seront affichées aux valves de l'école et les élèves devront s'inscrire aux activités.

Informations auprès des éducatrices : Mme Lassine et Mme Renouprez

### **8. Information sur les frais scolaires et allocations d'études**

Fin du 1<sup>er</sup> trimestre, vous recevrez une première facture de laquelle sera déduit l'acompte versé en début d'année. Celle-ci reprendra tous les frais fixes couvrant toute l'année scolaire et notamment :

- Frais de photocopies : le forfait est établi en partageant le nombre total de copies effectuées l'an passé pour les élèves divisé par le nombre de ceux-ci et multiplié par le coût à la copie. Ce forfait pour toute l'année sera de 70 €.
- Journées sportives : pour toutes les classes : 25 € environ, selon le lieu et l'activité.
- Centre de documentation : 5 € couvrant l'utilisation des ouvrages de référence, l'emprunt de romans...
- Natation : entre 88 et 104 € pour l'année pour les élèves du 1<sup>er</sup> degré comprenant les droits d'accès à la piscine et les frais de car vers Louvain-la-Neuve ou Rixensart.

Plus tard dans l'année, les factures reprendront entre autres :

- Fournitures : facturation régulière en fonction des fournitures successives (ceci est surtout le cas en professionnel)

- Théâtre: pour les élèves du cycle supérieur selon les pièces, les lieux, les déplacements.
- Retraites en 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> : un prix forfaitaire compris entre 70 et 100 €. Nous vous rappelons que les retraites sont des activités obligatoires qui font partie de notre projet d'établissement. Tous les élèves, y compris les élèves déjà en possession de leur CESS, en s'inscrivant à l'Institut, s'engagent à y participer.

Il est important de signaler plusieurs choses :

Les prix – entre autres pour les spectacles, les retraites, les visites – sont calculés au plus juste de manière à ne pas grever les coûts pour les parents. Cela signifie qu'ils sont assimilés à des abonnements et que l'absence -même justifiée- de l'élève à une des activités ne dispense pas du paiement. En clair, si par exemple un élève devait ne pas aller voir une des pièces de théâtre du programme, le coût y afférant resterait dû, puisque l'école a engagé les frais. Au vu de l'expérience des années antérieures, procéder différemment reviendrait à augmenter considérablement les prix pour les élèves ponctuels. Ce qui est vrai pour les spectacles l'est aussi pour toutes les activités (visites, retraites...) obligatoires. Les factures sont payables au comptant. En cas de difficulté, les parents sont invités à prendre contact au plus vite avec l'Institut afin de prévoir par exemple un étalement des paiements dans le temps. Ceci est l'occasion aussi de rappeler que des bourses d'étude existent et qu'elles permettent de faire face aux frais d'abonnements et de scolarité. Vous devez introduire votre demande via internet :

[www.allocations-etudes@cfwb.be](mailto:www.allocations-etudes@cfwb.be).

La date butoir d'introduction d'un formulaire d'études est le 31 octobre 2017.

Il est impossible pour l'école de supporter des factures impayées : les subventions que nous recevons sont destinées aux frais de fonctionnement de l'école - matériel pédagogique, électricité, chauffage, personnel d'entretien... -.

Nous insistons donc pour vous demander de régler vos factures dans les temps impartis.

En cas de non-paiement, nous utilisons les services d'une société de recouvrement de dettes, TCM, qui prendra contact avec vous pour récupérer les créances impayées.

## **9. Demande de documents et attestations**

Afin de permettre un travail des secrétariats dans le calme, nous demandons que les élèves ne s'y rendent pas : pour toute demande de document, l'élève dépose sa demande soit à l'accueil pour les GT/TT/TQ soit au bureau des éducateurs pour les Professionnelles et l'y récupère le lendemain.

## **10. Les calendriers du premier trimestre**

Les calendriers du premier trimestre se trouvent sur notre site internet. Pensez à les consulter régulièrement.